

Consultation pour le développement de l'enfant et de l'adolescent (CDEA)



Nos prestations

La Consultation pour le développement de l'enfant et de l'adolescent (CDEA) offre des consultations d'évaluation diagnostique, des suivis thérapeutiques et des accompagnements pour les enfants et adolescents qui présentent des particularités ou des différences de leur développement.

Les consultations diagnostiques concernent trouble neurodéveloppemental (retard de développement, de langage inquiétant, signes d'appels somatiques, maladies génétiques ou maladies rares, etc.)

Par ailleurs, la CDEA propose des suivis d'évolution, en collaboration avec les différents partenaires du réseau de soins ou éducatif.

Le centre représente une ressource, en termes d'informations et de conseils, pour les professionnels de la santé et de l'éducation.

Nos prestations sont facturées directement aux assurances maladies.

Enfants et adolescents qui consultent au CDEA

Le centre reçoit tous les enfants de 0 à 18 ans, domiciliés dans le canton de Genève ou scolarisés dans l'enseignement public genevois.

Pour prendre rendez-vous

La demande peut être effectuée directement par la famille ou par tout professionnel impliqué dans le suivi de l'enfant (pédiatre, logopédiste, psychomotricien/ne...)

Les parents peuvent prendre contact par téléphone ou par email pour fixer un rendez-vous.

Equipe et collaboration

Notre équipe comprend des médecins pédopsychiatres et des psychologues spécialisés. Elle collabore avec les pédiatres, neuropédiatres, pédopsychiatres, psychologues, logopédistes, psychomotriciens, ergothérapeutes des institutions ou installés en privé.

Les outils d'évaluation qui sont utilisés sont les outils standardisés validés par la recherche scientifique et correspondant aux meilleurs standards dans le domaine.

Le processus d'évaluation

consiste en

- une évaluation de l'histoire du développement, collectée auprès des parents ou de la personne en charge de l'enfant;
- des informations concernant la famille, l'histoire médicale et développementale de la famille, ainsi qu'une évaluation de l'environnement social de l'enfant;

L'évaluation elle-même consiste en

- une évaluation diagnostique
- une évaluation du développement et des compétences cognitives et du raisonnement de l'enfant, ainsi que ses compétences d'apprentissage et de résolution de problèmes (WPPSI, WISC-IV, etc.);
- une évaluation du développement social de l'enfant, à travers des observations, des interactions et le jeu
- une évaluation de ses capacités d'adaptation

Retour de l'évaluation aux parents

Au terme de l'évaluation, les parents reçoivent un retour, ainsi que des recommandations suivies par un rapport écrit, qui établit la synthèse des observations, ainsi que des recommandations. Ce rapport est transmis aux parents, ainsi que, avec l'accord des parents, aux différents professionnels qui suivent l'enfant.

La Consultation pour le développement de l'enfant et de l'adolescent est un partenariat entre le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport de l'Etat de Genève et la Fondation Pôle Autisme (FPA). Elle a pour objectif de permettre un diagnostic aussi précoce que possible, basé sur une évaluation rigoureuse aux standards scientifiques actuels, pour garantir le meilleur accompagnement possible.